

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

## - Compte rendu -

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Choix de l'entreprise pour la réalisation de la nouvelle STEP
- ✓ Point sur les projets et travaux
  - Travaux de voirie 2011,
  - Projet d'aménagement au camping (véranda pour accueil & chauffe-eau solaire thermique),
  - Autres travaux.
- ✓ Budget prévisionnel 2011 (Budget primitif 2011)
  - Historique des budgets (Tableaux & graphiques),
  - Modification des taux des taxes foncières et d'habitation,
  - Modification des tarifs de l'eau & de l'assainissement,
  - Subventions aux associations,
  - Création d'emplois CUI pour la saison estivale,
  - Vote des budgets primitifs (Communal, Eau & Assainissement & Lot. Val d'Or).
- ✓ Paiement d'heures complémentaires à un employé municipal
- ✓ Convention de droit public pour les cabanes perchées
- ✓ Mise en place du Contrat Ay-Ozon 2011-2013
- ✓ Demande d'occupation du domaine public (RIGAL)
- ✓ Avenir des bâtiments de l'ancienne usine SAMOV
- ✓ Intercommunalité
- ✓ Ardéchoise
- ✓ Agenda

### MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h15)

Jean-François COUETTE (Maire)  
Raymond BORDAS (1<sup>er</sup> adjoint)  
Joseph ALBORGHETTI (2<sup>ème</sup> adjoint)  
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3<sup>ème</sup> adjointe) (arrivée à 20h21 participe aux délibérations)  
Didier CHIEZE (absent – pouvoir donné à Bernard PIPAZ)  
Nicolas COSTECHAREYRE  
Martine DEYGAS-POINARD  
Thierry FANGET  
Philippe GUIRONNET  
Bernard PIPAZ

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 8 personnes à l'ouverture puis 9 à partir de 20h21

=> 1 pouvoir donc 10 voix délibératives

### Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 14/02/2011) : pas de remarque

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Daniel POINARD, conseiller municipal, décédé le 17 mars 2011, des suites d'une longue maladie. Il précise également que le nombre de conseillers en exercice est suffisant pour délibérer et qu'il n'y a donc pas d'obligation d'élire un nouveau conseiller.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

## - Compte rendu -

### I CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE LA NOUVELLE STEP

#### Rappel :

Les commissions « Finances & Appel d'offres » et « Travaux » se sont réunies le 23 mars 2011, en présence de notre maître d'œuvre BEAUR, pour sélectionner les trois candidats restant après audit de ces derniers le 1<sup>er</sup> mars 2011, et également, après réponses à des questions complémentaires soulevées lors de ces entretiens.

Présentation du tableau de critères de sélection des offres :

ENTREPRISE	Technique (sur 45)	Aspect HQE (sur 10)	Prix (sur 45)	TOTAL (100)
MSE (base)	38	9	21,86 (766.747€HT)	68,86
<b>MSE (variante)</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>25,69 (766.747€HT)</b>	<b>72,69</b>
BP2E	38	8	25,68 (785.000€HT)	71,68
TERNOIS	42	10	19,40 (891.000€HT)	71,40

C'est l'entreprise MSE (groupe VEOLIA) qui est retenue pour sa variante.

#### Remarque :

En intégrant les frais de maîtrise d'œuvre, les dépenses annexes et 5% de dépassement éventuel, le coût total du projet s'élève à 883.834 €HT (1.057.066€TTC). Ce montant est donc supérieur à celui décidé en Conseil le 13/12/2010 (783.405€HT) ; C'est pourquoi, il est nécessaire de délibérer de nouveau. Auparavant, le plan de financement est présenté au Conseil avec, comme hypothèse, un taux de subvention de 80%.

Délibération : \_\_ Abstention(s) \_\_ Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le choix des commissions « Finances & Appels d'Offres » et « Travaux ». Il retient l'entreprise MSE (Groupe VEOLIA) pour la réalisation de la STEP, pour un prix forfaitaire de 766.747 €HT (options incluses) ; Soit, un coût total du projet de 883.834€HT (1.057.066€TTC), en incluant les frais de maîtrise d'œuvre, les dépenses annexes et une réserve de 5% en cas de dépassement. Il autorise M. le Maire à solliciter tous les financeurs pour les travaux et à recourir à l'emprunt sous la forme d'une ligne de trésorerie de 500.000€, pendant la durée du chantier, dont le reliquat (non couvert par les subventions), à la charge de la commune, sera converti en emprunt. Toutefois, le marché ne pourra être conclu qu'après accord écrit des financeurs sur les travaux et leur engagement sur les taux de subventions ainsi que l'acceptation du dossier « Loi sur l'Eau » par les services de l'Etat. Cependant, de manière à ne pas retarder la réalisation du projet Monsieur le Maire est autorisé à signer une lettre d'engagement de commande permettant à l'entreprise de poursuivre l'étude jusqu'au dépôt du permis de construire.**

### II POINT SUR LES PROJETS ET TRAVAUX

#### 2.1 Travaux de voirie :

Présentation des devis effectués par Monsieur Hervé CHEYNEL pour les travaux sur la voirie communale.

➤ Domaine de Fontcouverte	=> 3.832,77€HT
➤ Hameau de Bellevue	=> <del>21.996,50€HT</del> => 6.695,03€HT
➤ Chemin du Val d'Or	=> 327,70€HT
➤ Entretien général voirie communale	=> 9.026,20€HT
➤ Forfait installation de chantier	=> <u>117,50€HT</u>
	20.000,00€HT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011 - Compte rendu -

Le Maire, d'un point de vue essentiellement budgétaire, propose de ne pas effectuer la reprise du revêtement sur le hameau de Bellevue et d'augmenter le poste entretien général afin de se limiter au « bouchage des trous » et ainsi, contenir l'enveloppe budgétaire voirie aux alentours de 20.000€HT. Il informe également le Conseil qu'il a obtenu une aide de 10.000€HT via le contrat « Cap Territoires2011 ».

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve les travaux de voirie 2011, pour un montant total de 20.000€HT, et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général, à travers le contrat « Cap Territoires 2011 ».**

### Cas particulier du lotissement du Val d'Or

Chaque année ; le comptable public nous rappelle que le budget spécifique au projet du « Lotissement du Val d'Or », est déficitaire de **26.888,83€** Or, le goudronnage de la voirie du lotissement n'a jamais été réalisé ! La dernière estimation du coût de mise en œuvre de cette voirie est estimée à environ **40.000€HT uniquement pour l'intérieur du lotissement**. Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur cette affaire ... Les paramètres de ce projet pouvant se résumer de la manière suivante :

- Comptablement, c'est non !
- Contractuellement, c'est une obligation !
- Enfin, l'endettement que va créer la nouvelle STEP rendra impossible, sur le reste de la mandature, d'effectuer ces travaux par la suite !

Un débat s'engage au sein du Conseil :

Un conseiller fait remarquer que tous les murs de soutien n'ont pas été réalisés (notamment sur le lot N°2 non construit à ce jour). Il souligne qu'il est impératif de réaliser toutes les bordures en limites de voirie. L'ensemble de la voirie doit être prise en compte dans le lotissement du Val d'Or. Il faut remettre à niveau tous les tampons d'égout et d'eaux pluviales ainsi que les coffrets électriques. Il faut achever la totalité de la voirie en enrobé et ne pas se contenter d'un revêtement bi-couche.

M. le Maire précise que la partie qu'il propose de goudronner sera uniquement celle qui n'est pas revêtue. Ce sera en revêtement bi-couche, sans trottoirs, et bien évidemment, avec la mise à niveau des tampons et le recueil des eaux pluviales sur la portion concernée.

Le conseiller insiste que pour dire qu'à ce prix-là, on n'aura qu'une voirie provisoire qu'il faudra refaire dans quelques années.

Un vif échange a lieu entre le conseiller et M. le Maire sur le fait de savoir si la portion de chemin située devant la maison du Maire (indivision cédée à la commune en échange du goudronnage) augmente le prix de l'opération.

Délibération : 0 Abstention(s) 2 Contre(s) 8 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le projet de goudronnage du lotissement du Val d'Or, pour un montant de 40.000€HT, sous réserve que toutes les bordures, en limite de toutes les parcelles bordant la voie, soient réalisées.**

### 2.2 Aménagement au camping :

Lors du précédent Conseil Municipal, une délibération avait été prise afin de rénover la salle du Conseil Municipal et bénéficier des aides du contrat « Cap Territoires 2011 » du Conseil Général. M. le Maire propose de reporter ces travaux sur 2012, et d'utiliser les aides du contrat 2011 pour mettre en place un chauffage solaire thermique d'appoint au niveau du camping municipal. Il est en effet judicieux de réaliser des économies sur ce poste, dans la mesure où désormais, avec les cabanes perchées, les sanitaires du camping seront utilisés onze mois sur douze.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011 - Compte rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, sur le bloc sanitaire du camping municipal, la pose d'un chauffage solaire thermique sur la toiture sud. Il autorise également Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général, à travers le contrat « Cap Territoires 2011 », pour la mise en place du chauffage solaire thermique. Une aide sera également demandée à la Région, au travers du contrat de pays « Ardèche Verte ».**

Par ailleurs, il est également envisagé qu'une véranda soit construite devant la façade sud du bloc sanitaire de manière à créer un local d'accueil spécifique aux cabanes perchées (donc indépendant de l'accueil du camping). Cette véranda pourrait éventuellement supporter les panneaux solaires thermiques. Il est précisé que l'enveloppe financière « Cap Territoires » étant chaque année de plus en plus réduite, il n'était pas possible de prétendre à une subvention plus importante ; il faudra donc financer complètement cette véranda.

Délibération : 0 Abstention(s) 10 Contre(s) \_\_\_ Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal n'approuve pas, la construction d'une véranda sur la façade sud du bloc sanitaire du camping municipal. Pour le local d'accueil, la SARL Les Cabanes de Labrousse devra utiliser un chalet bois installé sur son terrain.**

### 2.3 Autres travaux : (en cours ou à réaliser)

- ✓ Empierrement chemin à Bellevue et Quartier de la Fontaine,
- ✓ Mise en place d'un parapet à Ste Monique,
- ✓ Séparation des fluides entre l'ancienne maison de retraite publique (vendue à un privé) et le logement de fonction qui reste la propriété de l'EHPAD (la commune n'est financièrement concernée que par les modifications de raccordement au réseau d'eau potable),
- ✓ Remplacement de garde-corps (Impasse du Mézenc),
- ✓ Réparation de l'arrivée d'eau à l'Abri du Pèlerin,
- ✓ Modification de raccordements au réseau assainissement (place du Lac),
- ✓ Travaux sous l'ancien hôtel Beau Site (consultation en cours),
- ✓ Deux emplacements poubelles à réaliser,
- ✓ Refaire l'escalier d'accès à l'ancienne école publique (condamné par sécurité – accès par la cour),
- ✓ Revêtement du mur sud du CAC, côté gîte d'étape, à refaire car il n'est plus étanche,
- ✓ Mise en place d'une barrière de séparation définitive au lotissement Val d'Or côté pré « COSTE »,
- ✓ Remplacement de la haie du camping (détruite par un incendie l'année dernière),
- ✓ Nouveaux aménagements dans les chalets bois (four micro-onde, etc.)
- ✓ etc.

### Information portée à la connaissance du Conseil :

La DTNA, Direction Territoriale Nord Ardèche, (ancienne DDE) veut retirer le chasse-neige situé dans le garage « Valériani » route d'Annonay et le mettre à Satillieu. Cela posera immanquablement, un problème en hiver ; il risque d'y avoir un temps d'intervention non négligeable ... il faudrait trouver un chauffeur sur place, comme Daniel POINARD, et peut-être lui proposer un logement ? La mairie devrait mettre une annonce ! Quoiqu'il en soit, pour l'hiver prochain, il faudra obtenir les numéros de téléphone du personnel d'astreinte à Satillieu.

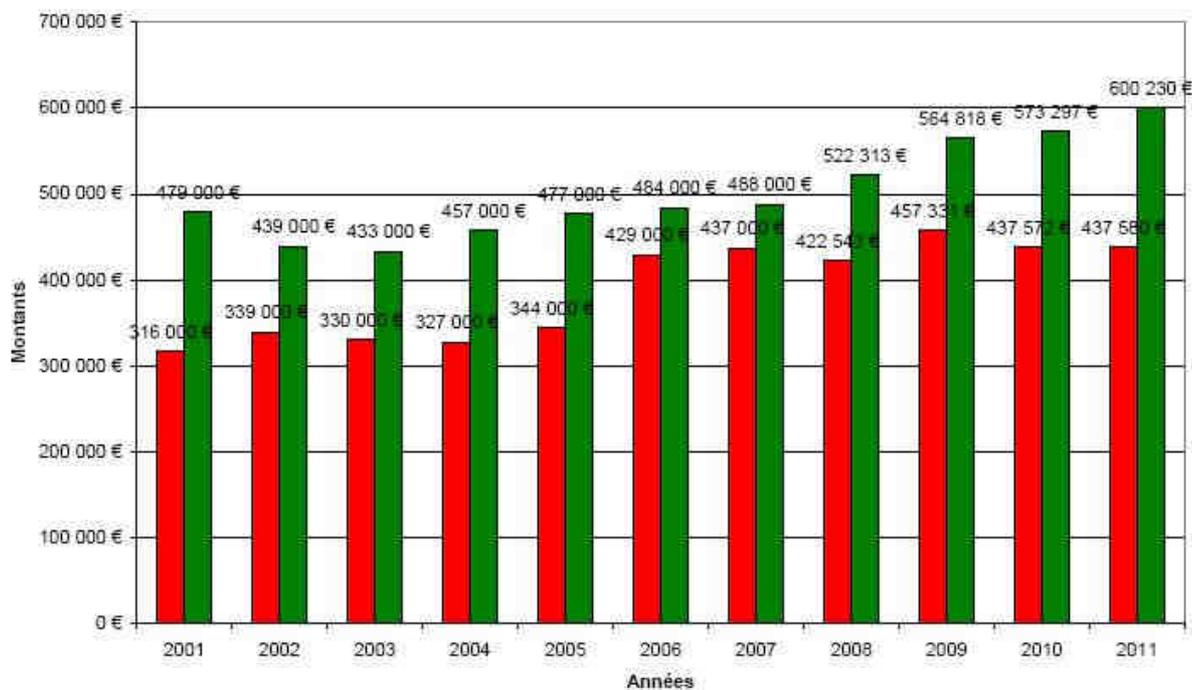
### III BUDGET PREVISIONNEL 2011

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune sur les dix dernières années. Il rappelle également que des réformes très importantes sur la gestion des collectivités territoriales sont en cours, notamment, en ce qui concerne le budget 2011 où la taxe professionnelle disparaît. En fait, elle a disparu depuis 2010 pour les entreprises, mais elle a été compensée par l'Etat, pour les collectivités, en 2010. Par contre, cette année, la nouvelle taxe dénommée Contribution Territoriale des Entreprises entre en vigueur, et la répartition des taux entre les collectivités (Communes, Communautés de Communes, Conseil Général, Région et Etat) est modifiée.

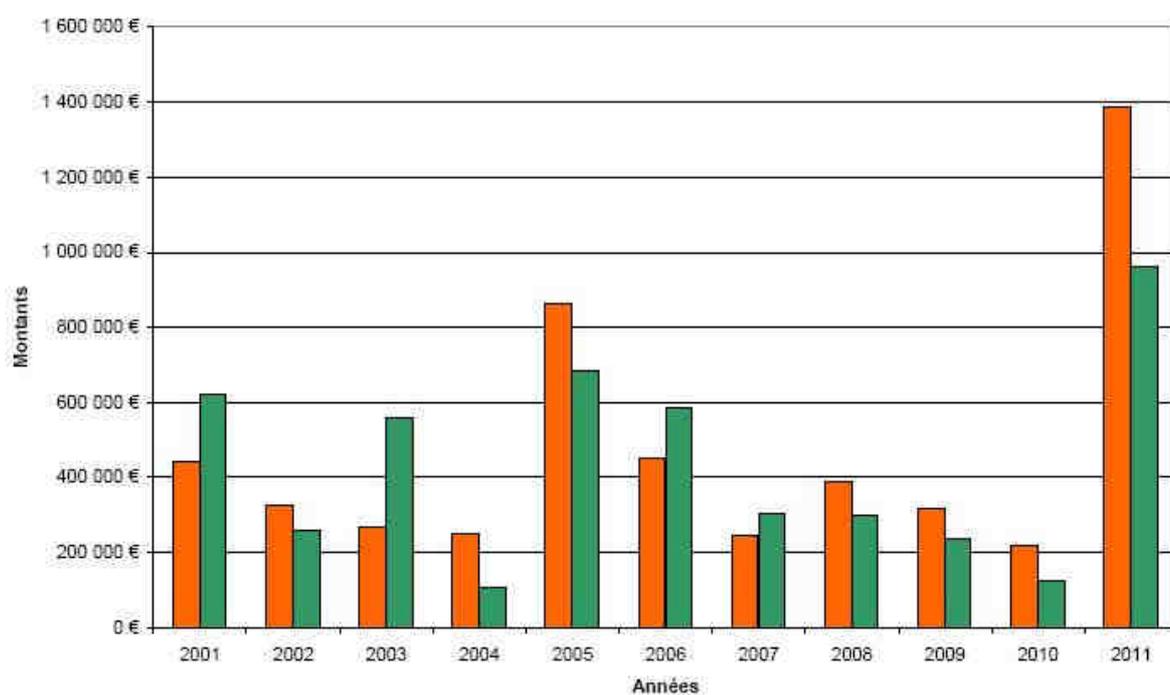
## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011 - Compte rendu -

### 3.1 Evolution des finances communale depuis les années 2000

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



EVOLUTION DU BUDGET INVESTISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE LA LOUVESC



# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

## - Compte rendu -

### Etat de la dette au 01/01/2011

Date d'édition 15/11/2010

SATILLIEU

### Répartition de la dette - Année 2011

#### LALOUVESC

Nombre d'emprunt(s) 4

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2010	Amort (2011)	Intérêts (2011)	Échéances (2011)
5014469001A003-0	35	CLF	01/02/2001	01/02/2015	14	6,32	Fixe	1,91	-	A	137 856,64	62 552,33	11 025,89	3 953,31	14 979,20
MON232621-1	37	CLF	29/07/2005	01/06/2019	180	3,46	Fixe	1,37	9 a 5 m	A	300 000,00	190 566,76	18 409,46	6 593,61	25 003,07
11111-1	39	CLF	24/12/2008	01/02/2013	48	4,76	Fixe	7,38	1 a 11 m	T	195 880,67	114 696,55	49 511,99	4 650,16	54 162,15
81441211219-1	1	BP	30/09/2009	30/09/2019	120	3,60	Fixe	10,44	8 a 8 m	T	100 000,00	89 370,08	8 853,54	3 098,70	11 952,24
<b>Total</b>											733 737,31	457 185,72	87 800,88	18 295,78	106 096,66
<b>Total</b>											733 737,31	457 185,72	87 800,88	18 295,78	106 096,66

Date d'édition 13/04/2011

SATILLIEU

### Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

#### LALOUVESC

Nombre d'année avant extinction : 9

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2011	87 800,88	18 295,78	106 096,66
2012	91 856,93	14 213,23	106 070,16
2013	55 046,64	10 416,62	65 463,26
2014	43 497,06	8 437,45	51 934,51
2015	45 399,66	6 534,85	51 934,51
2016	32 413,53	4 541,78	36 955,31
2017	33 555,04	3 400,27	36 955,31
2018	34 736,78	2 218,53	36 955,31
2019	32 972,14	995,28	33 967,25
<b>Totaux</b>	<b>457 278,66</b>	<b>69 053,79</b>	<b>526 332,28</b>

*Sans la STEP ...*

### 3.2 Modification des taux des taxes foncières et d'habitation

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Ecart 2010/11	Nation 2010	Départ. 2010
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7,28%	7,50%	7,50%	0%	23,54%	20,55%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	16,89%	2%	19,67%	17,12%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	69,36%	2%	45,18%	75,60%

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011**  
**- Compte rendu -**

Délibération : \_ Abstention(s) \_ Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal [n'] approuve [pas] [à l'unanimité des membres] les nouveaux taux pour 2011.**

### **3.3 Modifications des tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Compte-tenu des travaux de la future STEP qui devraient débuter en septembre 2011, et du coût d'évacuation des boues non conformes, M. le maire propose de continuer à augmenter les tarifs, notamment sur l'assainissement.

<i>Désignation</i>	<i>Taux 2007</i>	<i>Taux 2008</i>	<i>Taux 2009</i>	<i>Taux 2010</i>	<i>Taux 2011</i>
<b>Consommation d'eau</b>	1,10€/m <sup>3</sup>	1,15€/m <sup>3</sup>	1,20€/m <sup>3</sup>	1,25€/m <sup>3</sup>	<b>1,30€/m<sup>3</sup></b>
<b>Location petit compteur</b>	1,35€/mois	1,40€/mois	1,45€/mois	1,50€/mois	<b>1,55€/mois</b>
<b>Location gros compteur</b>	2,05€/mois	2,10€/mois	2,15€/mois	2,20€/mois	<b>2,25€/mois</b>
<b>Redevance assainissement</b>	0,90€/mois	1,00€/m <sup>3</sup>	1,30€/m <sup>3</sup>	1,70€/m <sup>3</sup>	<b>2,00€/m<sup>3</sup></b>

Délibération pour valider les tarifs eau & assainissement pour 2011 => applicables au 1<sup>er</sup> juin 2011

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs eau & assainissement pour l'année 2011.**

### **3.4 Subvention aux associations** (prévues au budget prévisionnel)

Préambule :

L'école privée de Lalouvesc partira cette année (en mai) en classe découverte pendant cinq jours (quatre nuitées) au lac de St Front. Le Conseil Général apporte une aide de 11€/nuitée. La participation financière de la commune est obligatoire, elle doit être au moins égale à celle du Conseil Général. M. le Maire propose de s'aligner sur le C.G. en précisant qu'au maximum une vingtaine d'enfants devrait participer.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve [pas] la subvention exceptionnelle pour la classe découverte 2011 de l'école privée à raison de 11€/enfant/nuitée.**

Autre demande :

Une subvention globale de 1.300€ est demandée par Lalouvesc en Fêtes. Il est décidé d'affecter 1.000€ aux Promenades Musicales et le reste à Lalouvesc en Fêtes

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle de 1.300€ dont 1.000€ seront utilisés pour les Promenades Muscales.**





## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011 - Compte rendu -

Rappel : Budget du Lotissement du Val d'Or : **-26.888,83€ - 47.840,00€(TTC) = -74.728,43€**(voir § 2.1)

### **3.5 Délibérations relatives à l'approbation des budgets primitifs 2011**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune.**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'Eau.**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'Assainissement.**

Délibération : 0 Abstention(s) 2 Contre(s) 8 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement du Val d'Or.**

### **3.6 Création d'emplois en CDD**

M. le Maire propose de recruter un ou deux emplois, en CDD, durant la saison estivale, plus précisément de mai à octobre inclus. Il s'agit de faire face à un surcroît de travail durant cette période et au fait que l'employé municipal affecté au camping municipal travaille en mi-temps thérapeutique. Une première personne a été trouvée malheureusement, cette personne ne peut pas bénéficier d'un aide de l'Etat (estimée cette année à 70% sur 24 heures).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter, en CDD, si possible de type C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion), pour une durée maximale de six mois et au maximum deux personnes sur la base de 35 heures/semaine.**

### **IV PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES A UN EMPLOYE MUNICIPAL (Henri FAURIE)**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010, l'employé à temps non-complet (20 heures/semaine), Henri FAURIE, a effectué 34 heures complémentaires compte-tenu des besoins de la commune. Il convient donc de lui payer ces heures complémentaires.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le paiement des heures complémentaires à Henri FAURIE.**

### **V SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DROIT PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, une délibération avait été prise lui accordant le droit de signer un bail commercial avec la SARL « Les Cabanes de Labrousse ». Après vérification juridique auprès des deux notaires concernés, il s'avère que le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) ne permet pas à une collectivité de signer un bail commercial. Par contre, l'article L1311-5 du 01/07/2006 permet à une collectivité territoriale de délivrer des autorisations d'occupation temporaire de son domaine public.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011**

### **- Compte rendu -**

C'est donc une « Convention de droit précaire » qu'il convient de signer. Une lecture du projet de convention, préparé par le notaire de la commune, est faite au Conseil et M. le Maire demande l'autorisation de signer la dite convention.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de droit précaire avec la SARL « les Cabanes Labrousse » concernant les cinq cabanes perchées qui seront installées au camping municipal et il demande que l'accueil de la clientèle ne soit pas pris en charge par la commune.**

#### **VI CONTRAT DE RIVIERES AY-OZON 2012-2016**

Monsieur le Maire expose que comme beaucoup d'autres communes, nous nous sommes inscrits dans une démarche de Contrat de Rivières Ay-Ozon pour reconquérir la qualité de nos eaux et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques.

Après plusieurs années de réflexions, d'études et de procédures, animées par le syndicat, un ensemble d'actions cohérentes dans ce sens a été arrêté par le Comité Syndical du SIVU Ay-Ozon. Dès lors, pour formaliser nos engagements respectifs et mettre en œuvre le Contrat de rivières, il convient de :

- Reconnaître le SIVU Ay-Ozon comme structure porteuse du nouveau Contrat de Rivières,
- Valider le principe du Contrat de Rivières Ay-Ozon,
- Adopter les termes du dit Contrat.

L'adoption du Contrat nous engage, dans la mesure du possible, à réaliser la (ou les) action(s) inscrite(s) au Contrat dont la commune serait le maître d'ouvrage, et selon les préconisations établies (calendrier, nature de l'action).

La liste des actions à notre charge, leur coût et leur date de réalisation sont :

- Réhabilitation de la STEP (pour mémoire)
- Mise en séparatif quartier de la Fontaine (100.000€HT)
- Amélioration du réseau de transfert GL CO et centre (130.000€HT)
- Réhabilitation du réseau de collecte au camping (25.000€HT)
- Réhabilitation Poste de relevage (60.000€HT)
- Contrôle des branchements des particuliers (8.000€HT)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal valide le principe de Contrat de Rivières Ay-Ozon 2012-2016 et d'adopter les termes du dit Contrat.**

#### **VII DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (REGAL)**

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier reçu en mairie où le propriétaire demande l'autorisation d'empiéter très légèrement sur le domaine public, en l'occurrence le trottoir, devant son pas de porte. En effet, la marche actuelle devant son domicile étant très haute, il souhaite en rajouter une deuxième pour faciliter l'accès à son logement.

*(Deux photos sont présentées au Conseil)*

Renseignement pris auprès des services de l'urbanisme, pour éviter tout litige ultérieur, il est nécessaire de délibérer en Conseil Municipal. Cette délibération sera jointe à la demande de travaux que le propriétaire déposera.

Afin de limiter au maximum l'empiètement sur le domaine public, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint propose de réduire de moitié la largeur de la première marche existante.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

## - Compte rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, exceptionnellement, l'ajout d'une marche supplémentaire, avec réduction de la première marche afin d'empiéter au minimum sur le trottoir.**

### VIII AVENIR DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE USINE SAMOV

Lors du dernier Conseil Municipal il avait été décidé qu'aucune décision ne saurait être prise tant que l'on ne connaîtrait pas le futur propriétaire ... or, c'est aujourd'hui chose faite ; l'offre la plus élevée a été faite par la SCI ROBINSON DGBJ (Gérant Jacques BURRIEZ).

Monsieur le Maire revient donc sur l'opportunité (ou non) d'une délibération de principe soutenant l'idée que la commune serait prête à louer, sous réserve que le prix de location ne soit pas prohibitif, au futur propriétaire, une partie des bâtiments (environ 1/3) afin de regrouper les services municipaux (matériel et véhicules) qui aujourd'hui sont dispersés en plusieurs endroits du village. Il faut rendre une réponse claire au futur propriétaire.

Un débat s'engage au sein du Conseil d'où il ressort que cette opération serait beaucoup trop coûteuse pour le commune.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal ne donne pas suite au projet de location, par la commune, d'une partie de l'ancienne usine SAMOV.**

### IX INTERCOMMUNALITE

Comme cela a déjà été présenté lors de Conseils Municipaux précédents, l'Etat a engagé une très importante réforme des collectivités territoriales qui conduira en 2014 à : supprimer toute commune seule, à regrouper des EPCI (en bassin de vie ...), à supprimer des syndicats intercommunaux, à séparer clairement les compétences entre le Conseil Général et la Région et à créer des Conseillers Territoriaux qui remplaceront les Conseillers Généraux et les Conseillers Régionaux.

Dans quelques jours, le Préfet présentera aux communes et aux communautés de communes (et à la CDCI) son projet de nouveau découpage de l'Ardèche. Les communes et les EPCI auront alors exactement trois mois pour approuver ou désapprouver ce schéma (l'absence de réponse équivaut à une acceptation implicite). Ensuite, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) se réunira pour examiner les souhaits des communes et EPCI. Elle rendra un verdict dans les quatre mois suivants de manière à ce que le Préfet puisse arrêter, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le nouveau schéma de coopération intercommunale. La procédure ne s'arrête pas là. Elle continuera jusqu'en 2014, mais l'essentiel va se décider cette année.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal aura donc à délibérer sur ce point avant le 31 juillet 2011. Il rappelle également son point de vue concernant la commune, de manière à préserver notre identité rurale et territoriale : il ne faudrait pas accepter une fusion avec le Bassin d'Annonay et il demande le rattachement de Lalouvesc avec la communauté de communes du Haut Vivarais (St Agrève), sous réserve, bien évidemment, que cette dernière l'accepte, et ne soit pas, elle aussi, regroupée sur un autre bassin de vie. Chaque conseiller municipal est donc invité, d'ici le prochain Conseil, à bien réfléchir à ce sujet fondamental pour l'avenir de la commune.

### X ARDECHOISE

- Des annonces seront faites auprès de la population. En pratique, il faut retenir que le samedi 18 juin 2011, les routes de Rochepaule, Satillieu et St Félicien seront fermées à la circulation de 7h30 à 20h00.
- La commune recherche des bénévoles pour les points de signalement (*s'adresser à Nathalie DESGRAND*)

### XII AGENDA

- CCAS le jeudi 21 avril à 18h00 en Mairie
- Ardéchoise le samedi 18 juin 07h30-20h00

(Clôture de la séance à 23h30)